

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018

2018 DASES 369-G Subventions de fonctionnement (467.049 euros) et d'investissement budget participatif (50.345,46 euros) avec deux associations pour leurs actions en réponse aux besoins fondamentaux des réfugiés. Conventions.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le budget primitif du Département ;

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2018 par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2018, deux subventions de fonctionnement à l'association Aurore et à la Fondation de l'Armée du Salut, pour la réalisation d'actions en réponse aux besoins fondamentaux des réfugiés en situation de grande précarité à Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont attribuées au titre de 2018 les deux subventions de fonctionnement suivantes :

- deux subventions à la Fondation de l'Armée du Salut, dont le siège est situé 60 rue des Frères Flavien (Paris 20^e), pour ses actions mobiles de distributions alimentaires (petits déjeuners) dans le Nord-est parisien, à destination de réfugiés en situation de grande précarité (n° SIMPA 191905-dossier 2018_08756) ;
 - une subvention en investissement d'un montant de 50 345,46 € pour l'achat d'un camion et du matériel nécessaire à la gestion et à la distribution des petits déjeuners à destinations des personnes réfugiées présentes sur le Nord-est parisien ;
 - une subvention en fonctionnement d'un montant de 254 973 € pour financer le coût des charges de personnel et les prestations administratives et autres charges courantes relatif à la distribution des petits déjeuners à destination des personnes réfugiées présentes sur le Nord-est parisien.
- une subvention d'un montant de 212 076 € à l'association Aurore dont le siège social est situé 34 boulevard Sébastopol (Paris 4^e), pour ses distributions alimentaires (petits déjeuners) sur le site de la Porte de la Chapelle, 56 Bd Ney (Paris 18^e) à destination de réfugiés en situation de grande précarité (n° SIMPA 2541-dossier 2019_01392).

Article 2 : Le versement de chacune des subventions mentionnées aux articles 1^{er} ci-dessus est subordonné à la conclusion, avec les organismes bénéficiaires, des conventions suivantes, présentées en annexe, que Mme la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à signer :

- une convention pluriannuelle 2018/2019 de fonctionnement avec la Fondation de l'Armée du Salut ;
- une convention pluriannuelle 2018/2019 d'investissement avec la Fondation de l'Armée du Salut
- une convention annuelle 2018 de fonctionnement avec Aurore.

Article 3 : Les dépenses de fonctionnement et d'investissement correspondantes, pour un total de 517 394,46 € sont imputées au budget de fonctionnement et d'investissement du Département de Paris pour les exercices 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre 65 – Nature 65748 Rubrique 424 Destination 4240005		
Organisme bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant du financement
Fondation de l'armée du Salut	Distribution de petits déjeuners dans le Nord-est parisien à destination de réfugiés en situation de grande précarité	254 973 €
Aurore	Distribution de petits déjeuners à la Porte de la Chapelle aux personnes réfugiées en situation de grande précarité.	212 076 €
		467 049 €

Chapitre et Nature 204-20421-D- Rubrique 382 Destination 1805180		
Organisme bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant du financement
Fondation de l'armée du Salut	Achat d'un camion et du matériel nécessaire à la gestion et à la distribution de petits déjeuners sur le Nord-est parisien à destination des réfugiés en situation de grande précarité	50 345,46 €

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil
Départemental**



Anne HIDALGO